

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2025

SAUVEGARDER ET PÉRENNISER LES EMPLOIS INDUSTRIELS EN EMPÊCHANT LES
LICENCIEMENTS BOURSIERS - (N° 769)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS29

présenté par

M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° AS|18 de M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 2

À la première phrase du second alinéa, supprimer le mot :

« unanimement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à supprimer la nécessité que le CSE rejette « à l'unanimité » le PSE pour exercer son droit de veto suspensif, au profit d'un vote à la majorité simple.